

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

Absents excusés : Delphin BEPOIX, Anaïs CHARPY (pouvoir à Marc FAIVRE), Donatienne CORDIER, Claude MARGUIER (pouvoir à Paul RUCHET), Dominique PERRIER (pouvoir à Marie-José POUYET).

Absents non excusés : Maryline BORDY, Vicky ESTUR, Laurence-Isabelle LOUYS, Christine PUGIN et Damien TALLANDIER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COURBET.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h30.

I – Approbation du compte-rendu du 22 mai 2025 : à l'unanimité

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers CCPHD

1) Permis de construire

Haut-Doubs Créer Bâtir	Grande Rue	Bâtiment de 6 logements collectifs
Moulin DORNIER	2 rue de Plainechaux	Extension du bâtiment
LAURENT Michaël	20 rue du Tertre	Création fenêtres
MAIRIE	rue d'Oupans	Déplacement du lavoir
BOUQUET Mathieu	9 rue de Vevant	Transformation d'une trémie de l'étage en surface de plancher et ajout d'une fenêtre dans le garage

2) Déclarations préalables

PREVITALI Marco	9 rue Cusenier	Remplacement clôture et portillon
FLEURY Gérard	1 rue des Oiseaux	Ravalement de façade
TROUILLOT Mattéo	18 rue des Courbes Pièces	Pergola
ELLA HABITAT	11 rue d'Ormans	Panneaux photovoltaïques
PERRIN Denis	2 Grande Rue	Pergola
MARTIN Pascal	22 rue des Oiseaux	Panneaux solaires
MARGUET Laurent	22 rue du Chêne	Clôture
BEPOIX Marcel	La Lanternière	Bureau mobile
LIBUANO Leila	5 rue des Appebois	Modules photovoltaïques
DA SILVA AFONSO E	23 rue d'Oupans	Portail

B- Retours dossiers CCPHD

1) Permis de construire

PUGIN Denis	27 route de Baume	Abri bois, rénovation façade et création cheminée	Accordé
Moulin DORNIER	2 rue de Plainechaux	Extension du bâtiment	Accordé
MAIRIE	rue d'Oupans	Déplacement du lavoir	Accordé
BOUQUET Mathieu	9 rue de Vevant	Transformation d'une trémie de l'étage en surface de plancher et ajout fenêtre dans le garage	Accordé
Modificatif : SCI ETALANS	Aux Ruchottes	Modification implantation bâtiment	Accordé

2) Déclarations préalables

SBG INVEST 2	2 rue de Bermotte	Modif ouvertures, suppression plancher et division logement	Accordé
FORAZ Nicolas	9 rue de la Chauderotte	Clôture	Accordé
MARQUES Marie	9 rue du Gros Tilleul	Extension à usage de garage	Accordé
PREVITALI Marco	9 rue Cusenier	Remplacement clôture et portillon	Accordé
FLEURY Gérard	1 rue des Oiseaux	Ravalement de façade	Accordé
TROUILLOT Matteo	18 rue Courbes Pièces	Pergola	Accordé
MARTIN Pascal	22 rue des Oiseaux	Panneaux solaires	Accordé
LIBUANO Leila	5 rue des Appebois	Modules photovoltaïques	Accordé

III – Vente terrain SCI de la Source des Sapins

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI de la Source des Sapins :

➤ la parcelle cadastrée **123 AB 295** d'une superficie de **253 m²**.

Le prix du m² est fixé à 50 € TTC soit un montant de 12 650.00 € TTC.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la SCI de la Source des Sapins.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire et aux Adjoints pour signer les différentes pièces relatives à cette transaction.

Accepté par : 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Délibération 2025_07_01

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. »

▸ Vu la situation de la parcelle sis rue du Château à Etalans (Doubs) – bourg de Charbonnières les Sapins, cadastrée **123 AB 295** d'une contenance de **253 m²** qui n'est plus affectée à un service public.

Il n'a pas été fait d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du Code de la voirie routière compte tenu qu'il n'y a pas atteint aux fonctions de desserte de la voie.

▸ Vu la réalisation du projet suivant : VENTE de biens immobiliers.

Monsieur le Maire propose le déclassement de la parcelle 123 AB 295 et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le déclassement de la parcelle et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Accepté par : 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Délibération 2025_07_02

IV- Autorisation de correction de l'inventaire

Une subvention a été amortie deux fois.

Pour corriger l'erreur, le Conseil municipal doit autoriser le comptable public à corriger l'erreur d'amortissement, par l'opération non budgétaire suivante :

- crédit au 13918 pour 3 600.80 € sur le n° d'inventaire TABLETTES-2183-2020
- débit au compte 1068 pour 3 600.80 €

Par 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, le Conseil municipal autorise le comptable public à corriger l'erreur d'amortissement.

Délibération 2025_07_03

V – Vente de matériel

- Vente de 2 portes-fenêtres et 2 fenêtres de l'espace Douge

Valeur initiale : 5 346.46 € TTC

Montant de la vente : 150.00 €

Acquéreur : GAEC DES ALLAIS
GAUTHIER Patricia, Vincent et Luc
1 les Allais
25390 ORCHAMPS VENNES

- Vente de 5 fenêtres de l'espace Douge et de la photocopieuse de la Mairie

Valeur initiale : 7 551.14 € TTC

Montant de la vente : 350.00 €

Acquéreur : M. HEMERY
432 rue du Lietard
25580 VERNIERFONTAINE

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à encaisser les chèques.

Délibération 2025_07_04

VI – Vente de terrain à M. Samuel GUINCHARD

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de vendre à M. Samuel GUINCHARD, 9 rue des Acots – 25580 ETALANS :

↳ une parcelle de 61 m² à prendre sur le domaine non cadastré de la commune moyennant un prix de 50 € TTC (TVA sur prix total) le mètre carré.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de M. Samuel GUINCHARD.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire et aux Adjoints pour signer les différentes pièces relatives à cette transaction.

Accepté par : 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Délibération 2025_07_05

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. »

▸ Vu la situation de la parcelle sis rue des Acots à Etalans (Doubs) d'une contenance de **61 m²** qui n'est plus affectée à un service public.

Il n'a pas été fait d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du Code de la voirie routière compte tenu qu'il n'y a pas atteint aux fonctions de desserte de la voie.

▸ Vu la réalisation du projet suivant : VENTE de biens immobiliers.

Monsieur le Maire propose le déclassement de la parcelle et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le déclassement de la parcelle et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Accepté par : 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Délibération 2025_07_06

VII – Validation avenant n°1 – MO Travaux réhabilitation/extension du Presbytère

• L'avenant a pour objet la validation, par le pouvoir adjudicateur, du projet en phase avant-projet définitif et du coût prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre le 31/07/2024 à 1 622 735.57€ HT, soit 1 947 282.68€ TTC, sur lequel il s'engage suivant les termes du marché.

• L'avenant a également pour objet la modification du calcul de la rémunération définitive du maître suivant l'article 8.1.2 du CCAP. La rémunération du maître d'œuvre est actualisée

Montant initial de Rémunération = 167 900.00€ HT

Avenant n°1 (actualisation de la rémunération) = 10 306.09 € HT

Forfait Définitif de Rémunération = 178 209.06 € HT, soit 213 850.87 € TTC

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1.

Délibération 2025_07_07

VIII – Actualisation convention déneigement Jean-Charles GIRARDET

Le GAEC des Trois Etangs assure le déneigement des voiries communales du bourg de Charbonnières-les-Sapins depuis le 9 novembre 2021.

Il est proposé de réévaluer le montant du forfait et de le fixer à **200 € par passage complet**.

Une contractualisation minimale forfaitaire sera garantie par la commune sur la base de 5 passages, soit 1 000 € par an.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2025_07_08

IX - Questions et informations diverses

➤ Etal'Son : la seconde édition du festival aura lieu le 14 août. L'association recherche des bénévoles pour les journées des 13, 14 et 15 août.

La commune apporte sa contribution par la participation des employés du service technique et le prêt de matériel.

➤ Opéra promenade : Une représentation de « la Flûte Enchantée » aura lieu le lundi 25 août à 19h30. Ce projet en partenariat avec le théâtre Edwige Feuillère et l'ensemble Virévolte se fera sous forme de déambulation dans les rues d'Étalans. Ce sont 15 chanteurs et musiciens et 35 choristes qui seront réunis pour ce projet.

Certaines rues seront bloquées à l'occasion de la manifestation.

Au niveau du public, ce sont 250 personnes qui sont attendues.

Pour tout autre renseignement, s'adresser à Decllic au 03.81.48.60.18.

➤ Point sur projets mairie/médiathèque et place du village

Une réunion a eu lieu le 27 juin en présence de l'architecte et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

A été abordée la recherche d'économies au niveau des matériaux et des finitions pour les 2 projets.

• Pour la place, l'appel d'offres sera lancé mi-octobre 2025 pour une remise des offres mi-novembre 2025.

• Pour la mairie/médiathèque, l'appel d'offres sera lancé en décembre 2025 pour une remise des offres en février 2026. La signature éventuelle de ce marché se fera avec la prochaine équipe municipale.

Concernant la médiathèque, le PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social) doit obligatoirement subir une mise à jour pour la conservation des subventions.

➤ Travaux Grande Rue et rue d'Oupans

Les travaux concernant les réseaux humides auront lieu jusque fin septembre 2025. Pour permettre leur bonne réalisation, la Grande Rue sera déviée du 15 juillet au 15 octobre 2025 maximum.

Suivront les travaux concernant les réseaux secs jusque fin novembre 2025.

➤ Vestiaires du foot : l'assurance a expertisé le sinistre suite à rupture d'une canalisation d'eau chaude. Les cloisons et le plafond qui sont moisissés, doivent être entièrement rénovés. L'assurance remboursera l'ensemble des travaux après déduction de la franchise.

➤ Frelons asiatiques : face à la prolifération de l'espèce, il est nécessaire de signaler toute présence de nids. Le frelon asiatique consomme de nombreux insectes qui sont autant de nourriture en moins pour les oiseaux.

Une reine construit d'abord un nid primaire. L'ensemble de la colonie quitte ensuite ce nid pour construire un nid secondaire en hauteur. La colonie se multiplie et la phase de reproduction y est la plus active.

Merci de signaler toute présence de nid primaire auprès de Denis PUGIN au 06.80.96.16.30.

➤ Voitures ventouse : Dans sa réunion du 22 mai, le Conseil a instauré une redevance de 50 € par jour pour les véhicules stationnant sur la voie publique à la même place depuis au moins 7 jours.

Des lettres de mise en demeure ont été envoyées et les véhicules ont rapidement été déplacés.

De nouveaux courriers seront envoyés à d'autres automobilistes en infraction dès retour des coordonnées par la Gendarmerie.

➤ Prochaine réunion de Conseil : jeudi 11 septembre 2025 à 20h00 à la salle de Conseil.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre COURBET

Liste des délibérations

2025_07_01 : Vente terrain SCI de la Source des Sapins

2025_07_02 : Déclassement de la parcelle 123 AB 295

2025_07_03 : Autorisation de correction de l'inventaire

2025_07_04 : Vente de matériel

2025_07_05 : Vente de terrain à GUINCHARD Samuel

2025_07_06 : Déclassement de la parcelle

2025_07_07 : Validation avenant n°1 – MO Travaux réhabilitation/extension du Presbytère

2025_07_08 : Actualisation convention déneigement Jean-Charles GIRARDET